

Envoyé : vendredi 16 mars 2018 09:11

À :

Objet : Réponse de JR Lépinay au rapport d'observations définitives SEML Epicure

Jean-Raymond LEPINAY

Ancien Maire de Saint-Gaudens et Président de la CCSG

Ancien liquidateur de la SEML EPICURE

108 bis avenue François Mitterrand

31800 SAINT-GAUDENS

A Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes Occitanie
500 avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Le 16 mars 2018

LRAR

Objet : Réponse observations définitives – SEML EPICURE

Monsieur le Président,

J'ai été en qualité de Maire, d'ancien Président de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois et ancien liquidateur de la SEML, destinataire du rapport d'observations définitives réalisé dans le cadre du contrôle de la SEML EPICURE.

Votre courrier m'est parvenu le 19 février 2018.

Vous trouverez ci-joint la réponse qu'il m'est apparu utile de rédiger.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

JR Lépinay

Réponse de JR Lépinay, ancien Maire de la commune de Saint-Gaudens, ancien Président de la Communauté de communes, collectivités actionnaires de la SEML et ancien liquidateur de la SEML EPICURE, au rapport d'observations concernant la SEML EPICURE :

- Dans la continuité de l'action publique et avec le souci de l'intérêt général, j'ai décidé en 2008, avec l'aval du conseil municipal, de poursuivre les engagements pris par mon prédécesseur Philippe PERROT et son conseil municipal, en ayant pris soin au préalable d'examiner la possible voie contentieuse pour contester la garantie consentie par la commune au profit du CF.
- Il s'est avéré que la création d'une SEM était la seule issue pour limiter les risques de la ville et se doter de moyens de contrôle de gestion pour autant que ces derniers aient été jugés insuffisants par la chambre.
- l'association Epicure et sa Présidente Mme Danièle GOMBERT étaient incontournables sur la partie foncière du montage initial du dossier, étant propriétaire du terrain cédé antérieurement par la commune, et sur ce qu'on pourrait qualifier de propriété intellectuelle du projet. L'état, au plus haut niveau, avait fortement soutenu cette initiative en affichant clairement son soutien à Mme GOMBERT.
- La chambre constate que la gestion de la SEM a été mise à mal par des recettes notoirement insuffisantes eu égard aux prévisions de l'association et des dépenses dont la montée en charge étaient excessives. Sans doute il y a t'il eu un excès de confiance des actionnaires, durant les seuls 15 mois de sa gestion, envers Mme GOMBERT, qui avait fournie cependant toutes assurances sur la viabilité du fonctionnement du centre.
- Aucune des collectivités ni aucun élu n'ont reçu quelque rémunération ni avantage que ce soient pour la gestion de la SEM. Aucun élu n'a été personnellement actionnaire.
- Des repreneurs potentiels de l'activité initiée par l'association EPICURE seule l'ASEI avait le soutien affirmé de l'ARS. On ne peut reprocher à cette association d'avoir manqué à ses engagements pour la poursuite de l'activité sur le territoire Saint-Gaudinois.
- On peut déplorer l'issue de la SEM, qui n'a pas pu être recapitalisée, et a été en conséquence mise en liquidation judiciaire.
- J'ai été désigné comme liquidateur, en qualité de représentant des collectivités car ne disposant d'aucune action de la SEM. Ce mandat a récemment été contesté. Il avait cependant été donné sans ambiguïté jusqu'au terme de la liquidation par la commune, la CCSG et la SEM, le Tribunal de commerce ne l'ayant pas non plus contesté puisqu'ayant désigné un administrateur ad hoc en 2014 dans le cadre de ce mandat.
- Une solution acceptable était en mesure d'être trouvée par la négociation ainsi conduite, chaque partie réajustant ses prétentions, solution qui ménageait les intérêts de la ville et de la CCSG en garantissant la poursuite de l'activité : Le crédit foncier recevait 5 239 219,11 € (au lieu des 9 M€ réclamés) ; l'ASEI versait 4 139 219,11 ; les collectivités 1 000 000. Et l'association Epicure 100 000 €.
- Cette porte a été fermée par le maire de Saint-Gaudens.